

EIE-ENR 2021 - Concours de pitch

Règlement

Version du 22.04.2021

Table des matières

Art. 1.	Présentation du concours.....	2
Art. 2.	Participant·e·s et équipes	2
Art. 3.	Projet.....	2
Art. 4.	Inscription et déroulement.....	3
	§ 4.1. Inscription	3
	§ 4.2. Déroulement.....	3
Art. 5.	Jury et modalités de sélection	3
Art. 6.	Prix décernés	4
Art. 7.	Communication des résultats et remise des prix	4
Art. 8.	Confidentialité	4
Art. 9.	Garantie des participant·e·s	4
Art. 10.	Responsabilité des organisateurs	5
Art. 11.	Acceptation du présent règlement et recours	5
Art. 12.	Contact	5

Art. 1. Présentation du concours

Les organisateurs, à savoir l'Université Savoie Mont-Blanc (USMB), l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) ainsi que la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), organisent depuis plusieurs années des écoles d'été internationales sur les énergies renouvelables (EIE-ENR). La première école a eu lieu à Evian-les-Bains en France en été 2015. Ces dernières années la notion d'entrepreneuriat s'est ajoutée à la dimension technique initiale.

A cause de la pandémie COVID-19, l'édition 2020 comme celle de 2021 sont proposées sous une forme virtuelle. Si l'édition 2020 correspondait à une série de mini-conférences en ligne, l'édition 2021 propose un concours de pitch.

Les trois institutions partenaires (USMB, UQTR et HES-SO) organisent un concours pour les étudiant·e·s de leur institution dont l'objectif est de proposer une idée permettant de « Construire son entreprise en énergie renouvelable dans une vision de durabilité ».

Art. 2. Participant·e·s et équipes

La participation au concours est gratuite. Les participant·e·s s'inscrivent par équipe composée d'une (1) à cinq (5) personnes. Les équipes doivent désigner un porteur de projet et respecter les conditions suivantes :

1. Une équipe est formée de 1 à 5 personnes maximum ;
2. Les membres de l'équipe sont inscrits en bachelor, en master ou en doctorat dans une des trois institutions partenaires ;
3. Jusqu'à la moitié des membres de l'équipe (hors porteur de projet) peuvent être Alumni depuis moins de deux (2) ans de l'une des trois institutions partenaires.

Le présent règlement est publié le 15 avril 2021, en interne aux trois institutions partenaires qui en font la promotion auprès des étudiant·e·s potentiellement intéressé·e·s par les questions d'énergies renouvelables.

Art. 3. Projet

1. Chaque équipe doit présenter une idée sous la forme d'un poster (affiche) et d'un pitch (présentation orale avec un diaporama sans vidéo) de la construction d'une entreprise active dans les énergies renouvelables, au sens large du terme.
2. Ce projet d'entreprise doit être innovant. Il ne doit donc pas être basé sur une structure préexistante ou sur une autre participation antérieure à des concours du même type.
3. L'entreprise doit disposer d'une philosophie sur la durabilité.

Art. 4. Inscription et déroulement

§ 4.1. Inscription

Chaque personne s'inscrit dans une seule et unique équipe. Les organisateurs se chargent de vérifier l'éligibilité des équipes et se réservent le droit de refuser les candidatures si elles ne respectent pas le présent règlement.

Chaque équipe s'inscrit jusqu'au 13 mai 2021 (18 h, heure suisse) à eie-enr@hes-so.ch. Le formulaire d'inscription peut être téléchargé du site de l'EIE-ENR (www.eie-enr.ch).

§ 4.2. Déroulement

Le concours est réalisé en deux étapes.

La première étape consiste à une description du projet (maximum 3'500 caractères, espaces inclus, sans lien) et éventuellement une figure/schéma à envoyer en format PDF jusqu'au 13 mai 2021 (18 h, heure suisse) à eie-enr@hes-so.ch.

Chaque institution partenaire est responsable de la sélection pour la deuxième étape. Chaque établissement retient trois (3) projets. Chaque institution partenaire transmet jusqu'au 27 mai les trois (3) équipes retenues à eie-enr@hes-so.ch. Les organisateurs informent le 28 mai 2021 les équipes retenues pour la deuxième étape.

La deuxième étape est constituée d'un pitch (présentation orale) d'une durée de 5 minutes. Les équipes retenues pour cette seconde étape sont soutenues par les institutions partenaires dans le cadre de la préparation du pitch. Ce dernier doit être effectué en français. Chaque équipe doit transmettre sa présentation sous la forme d'un lien avec le téléchargement à eie-enr@hes-so.ch jusqu'au 6 juillet 2021 avant 18 h (heure suisse). Les présentations orales ont lieu le 8 juillet 2021. En cas de dépassement du temps réglementaire de plus de trente (30) secondes, le projet est éliminé.

Art. 5. Jury et modalités de sélection

Les projets sont évalués par un jury choisi par les organisateurs. Il est formé de sept (7) membres : quatre (4) membres externes aux organisateurs, un-e représentant-e de l'Université Savoie Mont-Blanc (USMB), un-e représentant-e de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) ainsi qu'un-e représentant-e de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO). Le jury est indépendant et ses décisions sont sans appel. Le jury se réserve le droit de ne pas nommer de lauréat.

Les projets sont évalués selon une grille annexée au présent règlement.

EIE-ENR 2021 - Concours de pitch - Règlement (VF).docx		Validé
EIE-ENR 2021 / Concours / Conditions de participation	22.04.2021 / JMU et ONA	- 3 / 5 -

Art. 6. Prix décernés

Les prix sont décernés aux trois (3) meilleurs projets obtenant les notes finales les plus élevées ainsi qu'à un projet du coup de cœur. En cas de parité, les prix sont attribués ex-aequo. Il s'agit de prix par équipe et non par personne. La liste des prix est la suivante :

1. Premier prix : CHF 5'000.-
2. Deuxième prix : CHF 2'500.-
3. Troisième prix : CHF 1'000.-
4. Prix coup de cœur CHF 500.-

Les organisateurs se réservent le droit de suspendre ou de proroger la remise des prix, de modifier ou d'annuler purement et simplement les prix en raison de tout événement indépendant de leur volonté (annulation du concours, retard de paiement ou non-paiement de la part des sponsors, événement lié aux catastrophes naturelles, cas de force majeure, etc.).

Art. 7. Communication des résultats et remise des prix

La proclamation des résultats aura lieu le 9 juillet 2021 à 16h (heure suisse). Les gagnant·e·s seront averti·e·s individuellement par courriel et leur nom sera publié sur le site internet eie-enr.ch. Par la participation au concours, les participant·e·s acceptent qu'une partie des médias puisse être utilisée par les institutions partenaires, au-delà de la durée du concours, dans le cadre d'une vidéo promotionnelle des écoles internationales d'été organisées par elles et qui serait diffusée sur leurs sites internet, pages de réseaux sociaux et dans le cadre des manifestations des institutions.

Les prix en argent seront remis par virement bancaire sur le compte des lauréat·e·s. Le montant sera divisé par le nombre de membres de l'équipe et remis par virement bancaire à chacun d'eux.

Art. 8. Confidentialité

L'ensemble des personnes intervenant dans le cadre du concours traitent les informations relatives aux projets qui leur sont transmises avec le plus grand soin et la plus grande discrétion. Les présentations orales se font uniquement en présence du jury et des organisateurs. Aucun·e intervenant·e ne peut être tenu·e responsable pour des dommages causés par d'éventuelles fuites d'informations relatives aux projets, à moins que celles-ci ne résultent d'un acte intentionnel ou d'une négligence grave.

Art. 9. Garantie des participant·e·s

Par sa participation au concours, chaque participant·e s'engage à garantir l'originalité de sa contribution et affirme sur l'honneur qu'elle ou il en est l'auteur·e.

Les projets ne doivent pas présenter de contenu :

- à caractère raciste ;
- à caractère diffamatoire, injurieux ou calomnieux à l'égard de tierces personnes (physiques ou morales) ;

EIE-ENR 2021 - Concours de pitch - Règlement (VF).docx	Validé	
EIE-ENR 2021 / Concours / Conditions de participation	22.04.2021 / JMU et ONA	- 4 / 5 -

- contraire à la réglementation.

Chaque participant·e garantit que les textes, les images ou autres utilisés dans le projet et la présentation sont libres de tous droits de propriété intellectuelle ou autre que pourraient détenir des tiers ou qu'à défaut, leur utilisation est autorisée par les ayants droits.

Art. 10. Responsabilité des organisateurs

Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables en cas de :

- Non-réception des projets ou présentations transmises par voie électronique ;
- Utilisation frauduleuse du contenu remis par leur·s auteur·e·s ;
- Plagiat ou toute autre violation de droits de tiers par les participant·e·s ;
- Annulation, modification ou report du concours pour des motifs indépendants de leur volonté ou toute autre nécessité justifiée.

Art. 11. Acceptation du présent règlement et recours

La participation au concours implique la pleine adhésion au présent règlement et l'acceptation des décisions du jury et des organisateurs, qui ne peuvent faire l'objet d'aucun recours.

L'exclusion d'un·e participant·e du concours ou la disqualification d'une équipe peut avoir lieu tout au long du concours et sans préavis en cas de non-respect du présent règlement.

Art. 12. Contact

Les équipes de chaque institution partenaire peuvent contacter leur propre institution :

USMB	Prof. Mickael Pailha (mickael.pailha@univ-smb.fr)
UQTR	Prof. Simon Barnabé (simon.barnabe@uqtr.ca)
HES-SO	Prof. Olivier Naef (olivier.naef@hes-so.ch)